



Santé et territoire : proposition d'une nouvelle organisation de santé de proximité

Un partenariat entre les Unions Régionales
des Médecins Libéraux

**Basse-Normandie - Bretagne - Pays de la
Loire**

Jeudi 4 septembre 2008

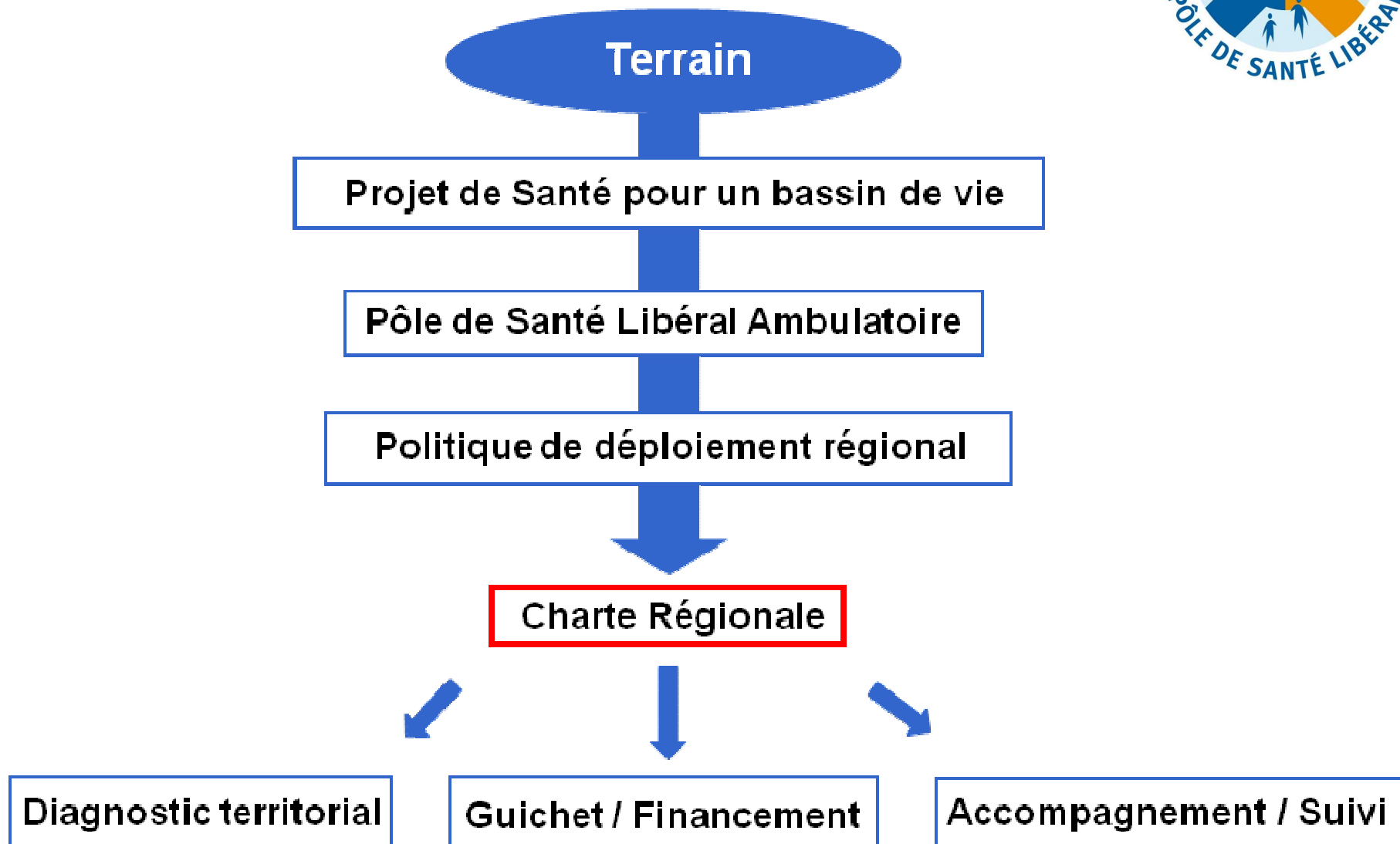
Le Pôle de Santé Libéral



Les enjeux

- > Réorganisation de l'offre des soins de premier recours
- > **E**n pluridisciplinaire
- > **P**érennité = égalité d'accès aux soins
- > **P**ar bassin de vie
- > **C**ontraintes démographiques
- > **A**spirations des jeunes
- > **A**ménagement du territoire
- > **R**éunir tous les acteurs concernés
- > **C**harte Régionale

- > **MAIS...** : moyens juridiques et financiers :
accompagnement, investissement, fonctionnement



Le Pôle de Santé Libéral



Les concepts

- 1 Un projet de santé de territoire
- 2 L'aménagement du territoire
- 3 Un nouveau mode de fonctionnement
- 4 Des financements multiples
 - Financer l'investissement
 - Financer le fonctionnement

Le Pôle de Santé Libéral



Un projet de santé de territoire

- Est construit autour **d'objectifs de santé publique**,
- S'appuie la **population de patients inscrits auprès des médecins traitants** concernés
- Assure, pour chaque patient, un **parcours de santé coordonné, global et continu**.
- S'appuie sur le développement de **coopérations entre professions** (IDE, Kiné, pharmaciens...) définissant une véritable coordination des soins.
- Inclut les **missions de santé publique** des médecins traitants : recueil épidémiologique, veille sanitaire, gestion des crises sanitaires...
- Est articulé avec l'offre de soins spécialisés et les autres acteurs de la santé.
- Intègre les processus de **formation** initiale et de formation continue.



Le Pôle de Santé Libéral



Un projet de santé de territoire

Les conditions préalables

- Les professionnels doivent être les **porteurs** du projet de santé
- Il faut un **consensus** au niveau des professionnels
- Le projet **ne doit pas déstabiliser** l'offre de soins existante
- Il doit être possible **d'intégrer progressivement** d'autres professionnels de santé libéraux
- Le pôle doit être **évolutif** pour permettre l'adaptation à de nouvelles formes d'exercice
- Il faut dès le départ intégrer **la transmission de l'outil de travail**, qui est une entreprise, **aux jeunes**



Le Pôle de Santé Libéral



Un projet de santé de territoire

Un regroupement fonctionnel

- **Mutualiser des moyens techniques et humains**
- Faciliter les **concertations professionnelles**
- Organiser la **continuité des soins et la permanence de soin**
- Offrir des **lieux de stages** pour les étudiants
- **Proposer de nouveaux services aux patients** : éducation thérapeutique, consultations de spécialistes et de paramédicaux...
- Produire des **statistiques** en matière des besoins de la population et de la qualité des soins.
- Permettre la **transmission** de son outil de travail



Le Pôle de Santé Libéral



Un projet de santé de territoire

Qui peut déboucher sur un projet immobilier

- Une ou plusieurs **maisons médicales pluridisciplinaires**
- **et des cabinets médicaux et paramédicaux « satellites »**
- pouvant être **adossées à des établissements de soins** (hôpital local, EHPAD,...)
- avec un **partage optimal de toutes les ressources** (personnels administratifs, locaux, système d'information)



Le Pôle de Santé Libéral



L'aménagement du territoire

Le Pôle de Santé est un **élément majeur de la politique d'aménagement du territoire.**

Il permet **d'assurer, de façon cohérente, les besoins de santé de la population d'un territoire donné.**

Il **crée une dynamique locale** par l'engagement des professionnels, des élus, de la population.

C'est la possibilité de mobiliser des **financements ambitieux pour l'investissement et le fonctionnement.**



Le Pôle de Santé Libéral



Un nouveau mode de fonctionnement

Un mode de fonctionnement ouvert

- Possibilité d'organiser un **maillage du territoire** (multi-sites)
- Articulation avec le **médico-social**
- Articulation avec l'**hôpital local, EHPAD, SSIAD, HAD...**
- Optimisation du **temps médical et paramédical**
- Possibilité d'**exercice à temps partiel**
- Possibilité d'envisager d'**autres modes de rémunération**



Le Pôle de Santé Libéral



Un nouveau mode de fonctionnement

Le système d'information

- Améliorer la **continuité et la coordination des soins**
- Faciliter le **suivi des pathologies chronique** :
 - programmation de rappels,
 - édition de listes de patients à qui une consultation ou un examen devait être prescrit,
 - édition de courriers type de relance des patients...
- Organiser les **démarches de prévention**
- Apporter une **aide à la pratique** :
 - lien avec les recommandations,
 - édition de fiche d'information pour les patients,
 - intégration de questionnaires, d'échelles...
- Faciliter les **échanges**
- Produire des **indicateurs** de besoins des patients ou de qualité des soins dispensés



Le Pôle de Santé Libéral



Un nouveau mode de fonctionnement

La fonction assistant gestion et management

- La gestion du **système d'information**,
- Les tâches administratives,
- Les **relations avec les partenaires** (Assurance Maladie, HAD, Réseaux...),
- La politique des achats et des investissements,
- La préparation des concertations locales,
- La coordination de certains **programmes** du projet local de santé (prévention...).



Le Pôle de Santé Libéral



Financer l'investissement

Des possibilités multiples à explorer

- **Les professionnels libéraux**
- **Les collectivités territoriales**
- **Les mutuelles**
- **Les établissements privés et groupes d'établissements**
- **Les investisseurs indépendants**
- **La Caisse des dépôts et consignation**



Le Pôle de Santé Libéral



Financer le fonctionnement

Le financement du fonctionnement doit permettre :

- De **ne pas pénaliser**, par des frais de fonctionnement trop lourds, les professionnels de santé qui ont intégré le Pôle de Santé Libéral
- Le financement de la **fonction assistant gestion et management**
- Le financement **pérenne** de ces **nouveaux modes d'exercice** :
 - o Les actions de prévention
 - o Les missions de santé publique
 - o Les actions de coordination entre professionnels de santé
 - o Les répartitions de tâches



Le Pôle de Santé Libéral



Synthèse

Dimension sanitaire :

- Organisation du travail
- Qualité des soins
- Qualité de vie

Dimension politique:

L'aménagement du territoire et le service à la population

**UNE ORGANISATION
DES OPPORTUNITÉS
UNE FORCE
UNE ENTREPRISE**

Dimension professionnelle

- La force d'un projet collectif et à l'échelle d'un territoire
- Attractivité pour les jeunes

Dimension entrepreneuriale:

Valorisation et transmission de l'outil de travail



10 PROPOSITIONS pour développer les pôles de santé libéraux

Des Unions Régionales des Médecins Libéraux
**Basse-Normandie - Bretagne - Pays de la
Loire**

Le Pôle de Santé Libéral



10 propositions

1. Créer une **forme juridique** ad hoc
2. Mettre en place un **guichet unique** régional
3. Prévoir un **forfait structure** qui prend en compte les surcoûts liés au fonctionnement des pôles, basé par exemple sur la file active des médecins traitants.
4. Reconnaître la **plus-value apportée par les pôles**, notamment en termes de prévention et d'éducation thérapeutique, grâce à des financements fléchés.
5. Privilégier les pôles de santé comme **lieu de formation**

Le Pôle de Santé Libéral



10 propositions

6. Engager un programme de **formation au management** des pôles de santé.
7. Reconnaître la **fonction de gestionnaire de pôle** assumé par les professionnels.
8. Mettre en place un **hébergeur des dossiers** patients de chaque pôle
9. Proposer un cahier des charges des **logiciels médicaux** adaptés à l'exercice pluridisciplinaire en pôle de santé
10. Confier **l'accompagnement sur le terrain** à l'URML et aux représentants des autres professionnels de santé

Le Pôle de Santé Libéral



Les contacts

URML Basse-Normandie - 7 rue du 11 Novembre - 14000 CAEN

Tél : 02 31 34 21 76

Président : Dr Antoine LEVENEUR

Responsable du dossier « Santé et Territoire » : Dr Gilles TONANI

URML Bretagne - 25 rue Saint Hélier - 35000 RENNES

Tél : 02 99 30 36 45

Président : Dr Benoît FEGER

Responsable du dossier « Santé et Territoire » : Dr Bénédicte DELAMARE

URML Pays de la Loire - Parc de la Gibraye - 13 rue de la Loire - Bât C2

44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Tél : 02 51 82 23 01

Président : Dr Jean-Gérald BERTET

Responsable du dossier « Santé et Territoire » : Dr Luc DUQUESNEL